



JE SUIS NOUVEL ARRIVANT EN RÉGION D'AUDRUICQ !

Où s'informer, à qui s'adresser, comment accomplir certaines démarches administratives ?

Qu'il s'agisse d'informations générales ou plus spécifiques, la Communauté de Communes, labellisée Maison France Services, est à votre écoute. Vous pouvez dès à présent découvrir l'offre de services de la CCRA sur son site Internet www.ccra.fr.



LA MAISON FRANCE SERVICES

Nos trois animatrices France Services vous renseigneront et vous aideront dans toutes vos démarches administratives.

Les services de la CCRA y sont également présents : urbanisme, développement économique, environnement, habitat, déchets ménagers, assainissement, culture, patrimoine, Point Information Jeunesse, espace d'information touristique, Relais Petite Enfance...

N'hésitez pas à consulter le site Internet et à vous abonner aux réseaux sociaux de la collectivité.

www.ccra.fr

FAITES-VOUS CONNAÎTRE

- En mairie de votre lieu de résidence **ET**
- À la CCRA en fournissant par voie électronique, postale ou directement sur place, l'un des documents suivants : bail de location, attestation notariale d'achat.

DEMANDEZ VOS BACS DE TRI SÉLECTIFS

Que ce soit pour une maison nouvellement construite ou une maison déjà existante mais non pourvue de tous les bacs, vous pouvez faire une demande :

- En remplissant le formulaire disponible sur le site Internet www.ccra.fr / À votre service
- Par téléphone au 03 21 00 83 83



Demande de bacs

DEMANDEZ LA MENSUALISATION DES REDEVANCES

Vous pouvez choisir de payer vos **redevances déchets ménagers et assainissement collectif** par prélèvements automatiques.

Les dossiers de mensualisation sont disponibles sur le site Internet : www.ccra.fr / À votre service

Les moyens de paiement proposés par votre collectivité s'élargissent. Vous pouvez aussi payer vos factures dans un point de proximité chez les buralistes agréés, par chèque ou en ligne avec Payfip : www.payfip.gouv.fr

! NAISSANCE, ÉTUDIANT QUITTANT LE FOYER, MARIAGE, DIVORCE, DÉCÈS...

signalez nous les changements :

- Par téléphone au 03 21 00 83 83
- Par courrier électronique : franceservices@ccra.fr

VOUS DÉMÉNAGEZ

▷ Sur une autre commune de la CCRA ?

Informez la mairie de votre commune de résidence et la CCRA.

▷ En dehors de la CCRA ?

Informez la mairie et l'intercommunalité de votre commune.

CONTACT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ
66 place du Général De Gaulle BP4- 62730 Audruicq



03 21 00 83 83